

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date vingt-deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHDELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Isabelle DUFRENNE - Abdol-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY - Tiphonie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Christine LEONET a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Christian DURIEUX a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Claudine GENARD a donné pouvoir à Ali FARHI

SÉANCE : le 1^{er} mars 2022

Délibération n° : 22-03-06

2.1 Documents d'urbanisme

Objet : Bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la commune pour l'année 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2241-1,

CONSIDÉRANT que le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante, annexée au compte administratif,

CONSIDÉRANT qu'en application de ce dispositif législatif, le Conseil municipal est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021 les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

ACQUISITIONS :

Néant.

CESSIONS :

- Parcelle cadastrée AL 594, lieudit DAUTEL, d'une contenance de 42 ca à Monsieur Djamel TARI et Madame Sabrina PLICHARD, pour la somme de 741,30 euros ;
- Parcelle cadastrée AL 593, lieudit DAUTEL, d'une contenance de 43 ca à Monsieur François BURG, pour la somme de 758,95 euros.

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID : 059-215904590-20220308-22_03_06-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- de prendre acte de ce bilan des acquisitions et cessions opérées en 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétaire Général

Acte affiché le : **08 MARS 2022**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Le Maire,

Sandrine GOMBERT

